Centre de services scolaire des Affluents

États financiers résumés

30 juin 2023

Centre de services scolaire des Affluents
États financiers résumés
30 juin 2023

Table des matières

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés	3-4
État résumé des résultats	5
État résumé de l'excédent accumulé lié aux activités	6
État résumé de la situation financière	7
État résumé de la variation de la dette nette	8
État résumé des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires aux états financiers résumés	10-32
Renseignements complémentaires aux états financiers résumés	33-36

Centre
de services scolaire
des Affluents
Québec

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de services scolaire des Affluents pour l'exercice clos le 30 juin 2023 portant la signature électronique 958265878 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilisation et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

LTDL Boucherville/Laval inc., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Affluents, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. LTDL Boucherville/Laval inc. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Jean-François Collard
Directeur général

Chantal Marcotte, CPA
Directrice des ressources financières

Repentigny, Québec
Le 17 octobre 2023

LABRANCHE
THERRIEN
DAOUST
LEFRANCOIS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres de la direction du
Centre de services scolaire des Affluents

Opinion
Les états financiers résumés, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2023 et les états résumés des résultats, de l'excédent accumulé lié aux activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires, sont tirés des états financiers audités du Centre de services scolaire des Affluents pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Nous avons exprimé une opinion avec réserve sur ces états financiers dans notre rapport daté du 17 octobre 2023.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle des états financiers audités conformément aux critères décrits dans la note 2. Cependant, les états financiers résumés comportent une anomalie équivalente à celle des états financiers audités du Centre de services scolaire des Affluents pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

États financiers résumés
Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés et du rapport de l'auditeur sur ceux-ci ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités du Centre de services scolaire des Affluents et du rapport de l'auditeur sur ces derniers.

Les états financiers audités et notre rapport sur ces états
Nous avons exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers audités dans notre rapport daté du 17 octobre 2023.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation des états financiers résumés conformément aux critères décrits dans la note 2. Notre opinion avec réserve était fondée sur le fait que nous n'avons pas été mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'évaluation du passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. La direction a évalué ce passif en se basant sur les données fournies par le ministère de l'Éducation.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés.*

LTDL Boucherville/Laval inc.[1]

Boucherville, le 17 octobre 2023

[1] Par Yves Labranche, CPA auditeur

Centre de services scolaire des Affluents

État résumé des résultats

exercice clos le 30 juin 2023

	2023	2022
	$	$ (redressé)
Revenus		
Subventions de fonctionnement du MEQ (annexe A)	**512 357 711**	474 419 016
Subventions d'investissement (annexe B)	**33 136 373**	882 294
Autres subventions et contributions (annexe C)	**1 233 496**	1 744 610
Taxe scolaire (annexe D)	**31 211 804**	30 329 668
Droits de scolarité et frais de scolarisation (annexe E)	**1 354 447**	1 130 626
Ventes de biens et services (annexe F)	**35 825 715**	31 749 195
Revenus divers (annexe G)	**5 926 128**	2 895 440
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	**43 283 328**	24 947 598
	664 329 002	568 098 447
Charges		
Activités d'enseignement et de formation (annexe H)	**288 193 903**	264 500 427
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (annexe H)	**141 823 576**	126 537 931
Services d'appoint (annexe H)	**63 036 105**	55 424 893
Activités administratives (annexe H)	**24 503 769**	22 026 427
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (annexe H)	**72 554 485**	61 066 070
Activités connexes (annexe H)	**32 716 450**	15 376 852
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	**530 534**	1 517 376
	623 358 822	546 449 976
Excédent de l'exercice lié aux activités	**40 970 180**	21 648 471

État résumé de l'excédent accumulé lié aux activités

exercice clos le 30 juin 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2
	$	$ (redressé)
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice déjà établi	**38 747 957**	14 605 414
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (note 3)	**(42 393 497)**	(39 899 425)
Solde redressé	**(3 645 540)**	(25 294 011)
Excédent de l'exercice lié aux activités	**40 970 180**	21 648 471
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	**37 324 640**	(3 645 540)

Centre de services scolaire des Affluents

État résumé de la situation financière

au 30 juin 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2
	$	$ (redressé)
Actifs financiers		
Encaisse	**21 214 743**	3 217 668
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 5)	**58 602 606**	76 122 612
Subvention d'investissement à recevoir	**731 893 054**	549 542 961
Subvention à recevoir - Financement (note 6)	**253 208**	253 208
Taxe scolaire à recevoir	**956 104**	1 015 171
Débiteurs (note 7)	**6 261 411**	4 452 768
	819 181 126	634 604 388
Passifs		
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 8)	**228 823 189**	126 010 677
Créditeurs et frais courus à payer (note 9)	**94 687 450**	86 839 022
Subvention d'investissement reportée (note 10)	**673 915 329**	531 517 761
Revenus perçus d'avance (note 11)	**1 837 101**	1 819 644
Provision pour avantages sociaux (note 12)	**24 307 523**	23 776 988
Dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire (note 13)	**8 345 825**	9 393 448
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 14)	**435 700 218**	401 367 210
Passif au titre des sites contaminés	**253 208**	253 208
Autres passifs (note 15)	**53 082 432**	55 644 965
	1 520 952 275	1 236 622 923
Dette nette	**(701 771 149)**	(602 018 535)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 16)	**735 878 493**	596 023 148
Stocks de fournitures	**641 921**	600 770
Charges payées d'avance	**2 575 375**	1 749 077
	739 095 789	598 372 995
Excédent accumulé[1]	**37 324 640**	(3 645 540)

[1] Aucun gain/perte de réévaluation cumulé n'est inclus dans l'excédent cumulé (note 21).

Directeur général

Directrice des ressources financières

Centre de services scolaire des Affluents

État résumé de la variation de la dette nette

exercice clos le 30 juin 2023

	2 0 2 3	2 0 2 2
	$	$ (redressé)
Dette nette au début de l'exercice	**(549 483 524)**	(483 121 705)
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (note 3)	**(52 535 011)**	(50 444 371)
Solde redressé	**(602 018 535)**	(533 566 076)
Excédent de l'exercice	**40 970 180**	21 648 471
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**(169 624 491)**	(116 823 016)
Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable	**(1 027 393)**	-
Amortissement des immobilisations corporelles	**30 796 539**	26 939 517
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	**(139 855 345)**	(89 883 499)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	**(867 449)**	(217 431)
Augmentation de la dette nette[1]	**(99 752 614)**	(68 452 459)
Dette nette à la fin de l'exercice	**(701 771 149)**	(602 018 535)

[1] Aucun gain/perte de réévaluation net de l'exercice n'est inclus dans l'augmentation de la dette nette (note 21).

État résumé des flux de trésorerie

exercice clos le 30 juin 2023

	2023	2022
	$	$ (redressé)
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	**40 970 180**	21 648 471
Éléments sans effet sur la trésorerie (note 17)	**10 874 354**	(3 001 461)
	51 844 534	18 647 010
Activités d'investissement en immobilisations		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	**(170 084 154)**	(117 928 607)
Activités de financement		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	**68 879 997**	68 558 992
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	**(34 408 191)**	(31 077 594)
Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de l'organisme scolaire	**-**	4 774 337
Remboursement de dettes à la charge de l'organisme scolaire	**(1 047 622)**	(729 333)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	**-**	61 510 677
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	**102 812 511**	-
	136 236 695	103 037 079
Augmentation de l'encaisse et des équivalents de trésorerie	**17 997 075**	3 755 482
Encaisse et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début	**3 217 668**	(537 814)
Encaisse et équivalents de trésorerie à la fin	**21 214 743**	3 217 668

1. Statut constitutif et nature des activités

Le Centre de services scolaire des Affluents est constitué en vertu décret 1014-97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables

Les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités complets préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) au 30 juin 2023 et pour l'exercice clos à cette date.

La préparation de ces états financiers résumés exige de la direction qu'elle détermine les renseignements qui doivent figurer dans les états financiers résumés pour faire en sorte qu'ils concordent, dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités ou qu'ils constituent un résumé fidèle des états financiers audités.

Aux fins de la préparation de ses états financiers résumés, le Centre de services scolaire utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Ces états financiers résumés ont été préparés par la direction d'après les critères suivants :

a) les renseignements contenus dans les états financiers résumés concordent avec les renseignements correspondants contenus dans les états financiers audités complets;

b) dans tous leurs aspects significatifs, les états financiers résumés contiennent les renseignements qu'il est nécessaire de communiquer pour éviter de fausser ou de dissimuler des points communiqués dans les états financiers audités complets correspondants, y compris les notes complémentaires.

La direction a déterminé que les opérations entre apparentés avec les autres entités du périmètre comptable du gouvernement du Québec ne fournissent pas de renseignements supplémentaires utiles et, par conséquent, ne les a pas présentées distinctement dans les états financiers résumés.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Estimations comptables

La préparation des états financiers résumés du Centre de services scolaire des Affluents, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers résumés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers résumés. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Passifs

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Passifs (suite)

Revenus perçus d'avance (suite)

Des revenus peuvent être comptabilisés à ce titre s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse au Centre de services scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse au Centre de services scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'exercice ou aux exercices dans lesquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

Régimes d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Passifs (suite)

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est présenté en déduction de la dette correspondante. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- La contamination dépasse une norme environnementale existante ou;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Passifs (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- Il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- L'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- Il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, le Centre de services scolaire est tenu de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers

Par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût qui inclut les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrains	10 et 20 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Bâtiments - OMHS[1]	35 ans
Améliorations locatives (selon la durée du bail)	3 à 10 ans
Améliorations locatives - OMHS[1]	3 à 10 ans
Améliorations et transformations majeures	25, 30 et 40 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé relié à l'éducation	10 et 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans

[1] De nouvelles « composantes OMHS » ont été créées pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante ainsi que pour les baux contenant une clause légale de remise à l'état initial des lieux. Ces composantes doivent être amorties sur la durée estimative restante des bâtiments jusqu'à leur date de démolition connue ou estimée et selon la durée des baux signés.

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (autres que règles budgétaires) », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficiera des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Revenus (suite)

Subventions et subventions reportées

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans l'exercice où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subventions d'investissement reportées » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des subventions d'investissement reportées ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des subventions d'investissement reportées » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1er juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1er janvier. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

2. États financiers résumés et principales méthodes comptables (suite)

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. Modifications comptables

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er juillet 2022, le Centre de services scolaire a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- Les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance.
  - Dans le cas des bâtiments comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1999;
  - Pour les améliorations locatives, il s'agit de la date de début de l'engagement de location.
- Les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale de la norme, le 1er avril 2022.

3. Modifications comptables (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Cette nouvelle application a entraîné des répercussions sur les composantes suivantes de l'état des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation de la dette nette des exercices financiers terminés le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1er avril 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention a été comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

État des résultats	**2 0 2 3**	2 0 2 2
	$	$
Revenus		
Subvention d'investissement	**30 247 516**	-
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	**14 838 884**	-
Total des revenus	**45 086 400**	-
Charges		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	**2 692 903**	2 494 072
Excédent (déficit) de l'exercice liés aux activités	**42 393 497**	(2 494 072)

État de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités	**2 0 2 3**	2 0 2 2
	$	$
Déficit accumulé lié aux activités au début	**(42 393 497)**	(39 899 425)
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités à la fin	**-**	(42 393 497)

3. Modifications comptables (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

État de la situation financière	**2023**	2022
	$	$
Actifs financiers		
Subvention d'investissement à recevoir	**48 388 722**	-
Passifs		
Autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	**48 388 722**	52 535 011
Subvention d'investissement reportée	**3 302 322**	-
Total des passifs financiers	**51 691 044**	52 535 011
Dette nette	**3 302 322**	(52 535 011)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	**3 302 322**	10 141 514
Excédent (déficit) accumulé à la fin	**6 604 644**	(42 393 497)

État de la variation de la dette nette	**2023**	2022
	$	$
Dette nette au début	**(52 535 011)**	(39 899 425)
Excédent (déficit) de l'exercice	**42 393 497**	(2 494 072)
Immobilisations corporelles	**6 839 192**	(10 141 514)
Dette nette à la fin	**(3 302 322)**	(52 535 011)

4. Flux de trésorerie

	2023	2022
	$	$
Les intérêts payés au cours de la période s'élèvent à :	**18 774 832**	11 647 818
Les intérêts reçus au cours de la période s'élèvent à :	**19 386 878**	10 736 638

5. Subvention de fonctionnement à recevoir

	2023	2022
	$	$
Subvention de fonctionnement - Jeunes, adultes, FP et subvention d'équilibre fiscal	**53 499 737**	71 728 134
Subvention - Service de la dette	**3 668 788**	2 958 683
Subvention pour le transport scolaire	**994 946**	862 699
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (FDMT)	**228 691**	247 105
Comptes à recevoir - Remboursement des dépenses liées aux sites contaminés	**(1)**	(1)
Autres subventions	**210 445**	325 992
	58 602 606	76 122 612

6. Subvention à recevoir - Financement

	2023	2022
	$	$
Financement - Passif au titre des sites contaminés	**253 208**	253 208

7. Débiteurs

	2023	2022
	$	$
Autres comptes à recevoir des usagers	**1 405 442**	1 137 623
Congés sabbatiques	**347 538**	148 033
Avances à des employés de l'organisme scolaire	**8 035**	25 795
Taxes à la consommation à recevoir	**2 714 442**	2 287 234
Autres ventes de biens et services	**3 134 538**	1 403 227
Provision pour créances douteuses	**(1 348 584)**	(549 144)
	6 261 411	4 452 768

8. Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention

	2023	2022
	$	$
Marge de crédit - Fonds de financement - Général, sans échéance, portant intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %	**125 200 484**	101 814 198
Marge de crédit - Fonds de financement - SQI, sans échéance, portant intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %	**103 622 705**	24 196 479
	228 823 189	126 010 677

8. Emprunts temporaires (suite)

Marge de crédit et acceptations bancaires

Le Centre de services scolaire dispose d'une capacité d'emprunt pour ses dépenses de fonctionnement sous forme de marge de crédit et d'acceptations bancaires toutes deux autorisées mensuellement et garanties par le ministère de l'Éducation du Québec.

La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel du Mouvement Desjardins. Le solde de la marge de crédit est nul au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022.

Les acceptations bancaires de la Caisse centrale Desjardins portent intérêt au taux de base majoré de 0,3 %.

Au 30 juin 2023, le maximum d'emprunt permis par le MEQ pour les dépenses de fonctionnement est de 63 633 212 $ (49 458 382 $ au 30 juin 2022).

Le Centre de services scolaire dispose d'une capacité d'emprunt pour ses dépenses d'investissement général et pour ses projets avec la SQI sous forme de marges de crédit au Fonds de financement autorisées mensuellement et garanties par le ministère de l'Éducation du Québec.

Les marges de crédit au Fonds de financement portent intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %.

Au 30 juin 2023, le maximum d'emprunt permis par le MEQ pour les dépenses d'investissement général est de 234 552 653 $ (161 809 108 $ au 30 juin 2022) et le montant maximum d'emprunt pour les projets avec la SQI est de 163 800 000 $ (163 800 000 $ au 30 juin 2022).

9. Créditeurs et frais courus à payer

	2023	2022
	$	$
Salaires nets à payer et salaires courus	**21 304 511**	16 579 277
Déductions à la source à payer et charges sociales à payer	**30 440 613**	27 026 208
Fournisseurs	**8 324 310**	15 620 430
Comptes à payer et retenues sur contrats - Immobilisations	**28 957 760**	21 759 644
Intérêts courus faisant l'objet d'une promesse de subvention - Emprunts temporaires	**897 693**	-
Intérêts courus sur les billets et les autres dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire	**11 256**	12 864
Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (Règles budgétaires)	**2 447 171**	2 439 967
Congés sabbatiques	**1 911 297**	3 068 942
Dépôts de soumissions, de garanties et des usagers	**392 839**	331 690
	94 687 450	86 839 022

10. Subvention d'investissement reportée

	2023	2022
	$	$
Subvention d'investissement reportée (règles budgétaires)	**664 326 108**	526 583 577
Subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (autres que règles budgétaires)	**6 286 899**	4 934 184
Subvention reportée - financement OMHS	**3 302 322**	-
	673 915 329	531 517 761

11. Revenus perçus d'avance

	2023	2022
	$	$
Taxe scolaire perçue d'avance	**528 411**	763 520
Droits de scolarité perçus d'avance	**78 583**	35 579
Revenus perçus d'avance des usagers	**989 185**	697 915
Revenus perçus d'avance - autres que des usagers	**95 131**	120 516
Subventions de fonctionnement reportées - Autres	**85 066**	202 114
Subventions affectées aux immobilisations corporelles (autres que règles budgétaires) perçues d'avance	**60 725**	-
	1 837 101	1 819 644

12. Provision pour avantages sociaux

	2023	2022
	$	$
Congés de maladie (incluant contributions de l'employeur)	**4 040 002**	4 316 992
Vacances (incluant contributions de l'employeur)	**16 618 752**	15 622 572
Heures supplémentaires accumulées (incluant contributions de l'employeur)	**2 904 349**	2 590 891
Assurance-traitement (incluant contributions de l'employeur)	**315 076**	627 641
Autres congés sociaux (incluant contributions de l'employeur)	**429 344**	618 892
	24 307 523	23 776 988

12. Provision pour avantages sociaux (suite)

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date.

La variation des banques de congés de maladie, de vacances, d'heures supplémentaires accumulées, d'assurance-traitement et autres congés sociaux pour l'exercice en cours représente une augmentation de 530 534 $ (1 517 376 $ en 2022) incluant les contributions de l'employeur. Cette somme est présentée en augmentation des charges correspondantes.

13. Dettes à long terme à la charge du Centre de services scolaire

	2023	2022
	$	$
Billet à terme d'une valeur nominale de 10 940 000 $ au taux d'intérêt de 3,993 % annuel, remboursable par versements mensuels de 60 778 $, échéant le 30 octobre 2028	**3 889 777**	4 619 111
Prêt à terme d'une valeur nominale de 4 774 337 $ au taux d'intérêt de 4,471 % annuel, remboursable par versements mensuels de 26 524 $, échéant le 7 juin 2027	**4 456 048**	4 774 337
	8 345 825	9 393 448

Échéancier des dettes à la charge du Centre de services scolaire au 30 juin 2023 :

2024	1 047 622	$	2027	4 230 514	$
2025	1 047 622		2028	729 333	
2026	1 047 622		2029	243 112	

14. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

	2023	2022
	$	$
Billets d'une valeur nominale totale de 586 146 498 $, remboursables par versements annuels totaux variant de 18 651 875 $ à 37 673 752 $, aux taux d'intérêt variant de 0,676 % à 4,94 %, dont l'échéance varie de septembre 2023 à décembre 2047	**437 971 713**	403 499 907
Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	**(2 271 495)**	(2 132 697)
	435 700 218	401 367 210

Les billets sont remboursés à même les subventions accordées par le MEQ.

Échéancier des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2023 :

2024	48 173 752 $		2027	41 066 875 $
2025	41 562 600		2028	43 761 875
2026	25 059 421		2029 et suivantes	238 347 190

15. Autres passifs

	2023	2022
	$	$ (redressé)
Comptes à fin déterminée (Fonds à destination spéciale)	**1 498 979**	1 440 947
Provision pour passif éventuel	**1 463 182**	1 629 728
Provision pour régime rétrospectif de la CNESST	**1 731 549**	39 279
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Amiante[1]	**47 445 878**	51 617 136
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Autres qu'amiante[1]	**942 844**	917 875
	53 082 432	55 644 965

[1] Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments et les coûts de remise en état pour des améliorations locatives sont les suivantes :

	Désamiantage	**Autres OMHS**
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	5,54%	5,54%
Période d'actualisation	De 2 ans à 54 ans	De 1 an à 10 ans
Taux d'inflation	2,93%	2,93%

La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 72 008 211 $ (64 810 979 $ au 30 juin 2022).

16. Immobilisations corporelles

			2 0 2 3	2 0 2 2
	Coût	Amortisse-ment cumulé	**Valeur nette**	Valeur nette
	$	$	**$**	$ (redressé)
Terrains	22 793 457	-	**22 793 457**	22 793 457
Aménagements de terrains	27 123 509	7 049 962	**20 073 547**	18 122 148
Bâtiments et améliorations locatives	798 345 652	303 880 310	**494 465 342**	364 521 101
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	18 141 206	14 838 884	**3 302 322**	10 141 514
Améliorations et transformations majeures	193 715 389	37 939 016	**155 776 373**	147 279 924
Matériel et équipement	59 567 384	26 021 323	**33 546 061**	27 718 092
Équipement spécialisé relié à l'éducation	8 607 060	3 676 091	**4 930 969**	4 366 801
Développement informatique	2 000 506	1 010 084	**990 422**	1 080 111
	1 130 294 163	394 415 670	**735 878 493**	596 023 148

Au cours de l'exercice, le Centre de services scolaire a procédé à la radiation d'une partie de ses immobilisations corporelles dont la valeur comptable nette était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 7 352 351 $ (8 877 365 $ au 30 juin 2022).

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement pour un montant de 195 454 126 $ (184 037 191 $ au 30 juin 2022) dont : 176 550 339 $ (123 983 756 $ au 30 juin 2022) pour des bâtiments et améliorations locatives, 17 454 395 $ (51 184 004 $ au 30 juin 2022) pour des améliorations et transformations majeures aux bâtiments, 1 289 748 $ (8 667 859 $ au 30 juin 2022) pour des aménagements et 159 644 $ (201 572 $ au 30 juin 2022) pour du développement informatique. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations corporelles.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises par donation, dont 1 405 495 $ pour des échangeurs d'air, lecteurs de CO_2 et ordinateurs portables du MEQ (7 882 $ pour des fournitures au 30 juin 2022).

Au cours de l'exercice, le Centre de services scolaire a investi un montant de 408 472 $ (372 021 $ au 30 juin 2022) en oeuvres d'art.

Au 30 juin 2023, le poste « Créditeurs et frais courus à payer » inclut un montant de 28 957 760 $ (21 759 644 $ au 30 juin 2022) afférent à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

17. Éléments sans effet sur la trésorerie

	2023	2022
	$	$ (redressé)
Créances douteuses	**799 439**	99 137
Provision pour avantages sociaux futurs	**530 534**	1 517 376
Stocks et charges payées d'avance	**(867 448)**	(217 431)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	**(43 283 328)**	(24 947 598)
Amortissement des frais d'émission liés aux dettes	**238 200**	223 282
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	**31 174 641**	26 939 518
Charges de désactualisation	**2 105 995**	1 922 383
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement	**20 176 321**	(8 538 128)
	10 874 354	(3 001 461)

18. Obligations contractuelles et droits contractuels

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles du Centre de services scolaire au 30 juin 2023 s'élèvent à 230 048 950 $ (273 129 231 $ au 30 juin 2022), viennent à échéance entre 2024 et 2068 et comprennent ce qui suit :

- Un montant de 129 652 744 $ (151 226 486 $ au 30 juin 2022) pour des contrats de transport scolaire, échéant entre 2027 et 2028;
- Un montant de 62 008 351 $ (87 518 062 $ au 30 juin 2022) pour des contrats d'achats de biens, de construction et de rénovation d'établissements et d'aménagements de terrains à être réalisés en 2024;
- Un montant de 24 843 633 $ (25 061 673 $ au 30 juin 2022) pour des contrats de location de locaux, échéant entre 2023 et 2068;
- Un montant de 3 172 016 $ (251 068 $ au 30 juin 2022) pour des contrats de location de matériel de bureau, échéant en 2028;
- Un montant de 5 905 967 $ (4 917 651 $ au 30 juin 2022) pour des contrats de coupe de gazon, de rebuts, de téléphonie cellulaire et de divers services, échéant entre 2024 et 2025;
- Conformément aux différentes conventions collectives, le Centre de services scolaire s'est engagé à fournir les services liés à certaines mesures des règles budgétaires 2022-2023 représentant un solde de 4 466 239 $ au 30 juin 2023 (4 154 291 $ au 30 juin 2022).

18. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles (suite)

Les paiements minimums exigibles sur les obligations contractuelles pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

2024	97 867 953	$	2027	31 322 382	$
2025	29 185 251		2028	32 914 145	
2026	29 952 807		2029 et plus	8 806 412	

Au 30 juin 2023, il n'y a aucune obligation contractuelle avec des parties apparentées.

Droits contractuels

Les droits contractuels du Centre de services scolaire au 30 juin 2023 s'élèvent à 303 509 $ (462 001 $ au 30 juin 2022), viennent à échéance entre 2024 et 2039 et sont composés uniquement de contrats de location de locaux. Les droits contractuels pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

2024	130 902	$	2027	10 000	$
2025	31 779		2028	10 000	
2026	10 828		2029 et plus	110 000	

Au 30 juin 2023, des droits contractuels pour un montant de 100 257 $ (169 987 $ au 30 juin 2022) sont avec une partie apparentée.

19. Éventualités

Griefs, réclamations en dommages et intérêts

Au 30 juin 2023, le Centre de services scolaire a en suspens des réclamations dont plusieurs sont non quantifiables. Les réclamations quantifiables représentent un montant de 4 796 122 $ (6 632 386 $ au 30 juin 2022) et consistent en des griefs et des réclamations en dommages et intérêts. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 1 463 182 $ (1 629 728 $ au 30 juin 2022) a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée à l'excédent (déficit) de l'exercice alors en cours. Le dénouement de certains de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le Centre de services scolaire pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Le Centre de services scolaire était partie prenante d'une action collective déjà déboursée. Le fiduciaire de la gestion du recours collectif a déposé une demande de distribution des reliquats aux centres de services scolaires et commissions scolaires à la Cour supérieure. Aucune provision pour actif éventuel n'a été prise pour ce dossier puisque ce dossier doit être entendu par la Cour supérieure.

20. Opérations entre apparentés

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général du Centre de services scolaire aux fins des états financiers consolidés du gouvernement.

Le Centre de services scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, le Centre de services scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers résumés.

21. Gestion du risque et instruments financiers

Politique de gestion des risques

Le Centre de services scolaire est exposé à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2023.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour le Centre de services scolaire sont liés à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

21. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2023.

	2023	2022
	$	$
Débiteurs		
Débiteurs non en souffrance	**3 391 417**	1 757 301
Débiteurs en souffrance		
Moins de 3 mois suivant la date d'échéance	**537 428**	424 793
3 mois à moins de 6 mois suivant la date d'échéance	**400 083**	167 132
6 mois à moins de 9 mois suivant la date d'échéance	**77 166**	71 579
9 mois à moins de 12 mois suivant la date d'échéance	**109 266**	16 745
1 an et plus suivant la date d'échéance	**380 193**	277 127
	4 895 553	2 714 677
Moins la provision pour créances douteuses	**(1 348 584)**	(549 144)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	**3 546 969**	2 165 533

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses sont comme suit :

	2023	2022
	$	$
Solde au 1er juillet	**549 144**	450 007
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	**825 063**	122 487
Montants recouvrés	**(25 623)**	(23 350)
Solde au 30 juin	**1 348 584**	549 144

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs, le Centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

21. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers du Centre de services scolaire se détaillent comme suit au 30 juin 2023 :

	2023-2024	2024-2025 2025-2026	2026-2027 2027-2028	2028-2029 et suivantes	Total
	$	$	$	$	$
Emprunts temporaires	228 823 189	-		-	228 823 189
Créditeurs et frais courus à payer	94 687 450	-	-	-	94 687 450
Dettes à long terme	49 221 374	68 717 265	89 788 597	238 590 302	446 317 538
Provision pour avantages sociaux futurs	23 992 447	315 076	-	-	24 307 523

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et d'un passif financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Aucun état des gains et pertes de réévaluation n'est présenté étant donné qu'aucun instrument n'est évalué à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

21. Gestion des risques et instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts, les acceptations bancaires et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les instruments à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 2 288 232 $ (1 260 107 $ au 30 juin 2022).

22. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année financière 2022 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2023.

	2023	2022
	$	$
		(redressé)
Annexe A - Subventions de fonctionnement du MEQ		
Subvention de fonctionnement - Jeunes-Adultes-FP	**476 325 250**	454 243 912
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente	**3 242 313**	430 020
Subvention pour le service de la dette	**18 985 576**	10 903 821
Subvention pour le transport scolaire	**13 439 038**	8 767 469
Subventions de fonctionnement reportées	**117 048**	(49 497)
Autres subventions du Ministère	**248 486**	123 291
	512 357 711	474 419 016
Annexe B - Subventions d'investissement		
Subvention d'investissement - dépenses d'investissement non capitalisables (règles budgétaires)	**2 888 856**	882 294
Subvention Financement - Charge de désactualisation OMHS	**30 247 517**	-
	33 136 373	882 294
Annexe C - Autres subventions et contributions		
Subvention du MTESS (FDMT) - Formation professionnelle	**185 435**	556 125
Subvention du MTESS (FDMT) - Formation générale des adultes	**761 325**	451 939
Subventions du gouvernement provincial	**238 514**	587 161
Subventions du gouvernement fédéral	**48 222**	149 385
	1 233 496	1 744 610
Annexe D - Taxe scolaire		
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	**32 397**	32 254
Taxe scolaire - année courante	**31 027 556**	30 163 892
Taxe scolaire - années antérieures	**151 851**	133 522
	31 211 804	30 329 668

	2023	2022
	$	$ (redressé)
Annexe E - Droits de scolarité et frais de scolarisation		
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec (sans entente)	**249 927**	152 882
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	**45 154**	40 393
Revenus - Cours en formation professionnelle	**649 217**	820 966
Revenus - Cours en formation générale des adultes	**371 375**	116 385
Revenus - Autres types de formation	**38 774**	-
	1 354 447	1 130 626
Annexe F - Ventes de biens et services		
Fournitures et matériel scolaire	**4 049 792**	4 018 465
Surveillance et transport du midi	**1 622 532**	1 666 609
Service de garde	**23 508 970**	20 541 058
Autres activités chargées aux usagers	**3 053 239**	2 697 048
Autres ventes de biens et de services	**3 591 182**	2 826 015
	35 825 715	31 749 195
Annexe G - Revenus divers		
Intérêts, pénalités et frais de retard	**1 149 764**	222 130
Location d'immeubles ou de biens meubles	**1 282 065**	592 137
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	**2 583 598**	1 221 043
Prêts de service	**910 701**	860 130
	5 926 128	2 895 440

	Rémunération et contributions de l'employeur	**Autres charges**	**2 0 2 3 Total**	2 0 2 2 Total
	$	$	**$**	$
Annexe H - Charges par activité				(redressé)
Activités d'enseignement et de formation				
Éducation préscolaire	21 254 438	294 596	**21 549 034**	20 983 400
Enseignement primaire	118 128 314	1 807 369	**119 935 683**	111 085 586
Enseignement secondaire général	81 903 579	4 420 727	**86 324 306**	78 687 566
Formation professionnelle	12 436 368	3 128 444	**15 564 812**	13 826 174
Enseignement particulier	33 146 224	451 085	**33 597 309**	30 308 771
Formation générale des adultes	10 909 425	313 334	**11 222 759**	9 608 930
	277 778 348	10 415 555	**288 193 903**	264 500 427
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation				
Gestion des écoles et des centres	34 813 843	3 206 239	**38 020 082**	33 811 333
Moyens d'enseignement	4 894 663	460 735	**5 355 398**	5 145 036
Services complémentaires	60 296 665	1 258 371	**61 555 036**	56 482 793
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	18 407 337	215 184	**18 622 521**	16 677 102
Animation et développement pédagogique	6 845 647	87 708	**6 933 355**	5 844 246
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 508 684	863 816	**2 372 500**	1 744 264
Activités sportives, culturelles et sociales	2 701 412	6 263 272	**8 964 684**	6 833 157
	129 468 251	12 355 325	**141 823 576**	126 537 931
Services d'appoint				
Hébergement des élèves	-	19 000	**19 000**	16 300
Transport scolaire	-	30 768 727	**30 768 727**	26 037 026
Service de garde	30 242 444	2 005 934	**32 248 378**	29 371 567
	30 242 444	32 793 661	**63 036 105**	55 424 893

	Rémunération et contributions de l'employeur	**Autres charges**	**2 0 2 3 Total**	2 0 2 2 Total
	$	$	**$**	$ (redressé)
Annexe H - Charges par activité (suite)				
Activités administratives				
Conseil d'administration, conseil des commissaires et comités	23 799	63 063	**86 862**	82 253
Gestion	16 068 571	1 451 476	**17 520 047**	15 618 269
Services corporatifs	3 035 616	3 741 672	**6 777 288**	6 201 584
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	2 696	116 876	**119 572**	124 321
	19 130 682	5 373 087	**24 503 769**	22 026 427
Activités relatives aux biens meubles et immeubles				
Entretien et amortissement des biens meubles	-	13 539 564	**13 539 564**	12 254 018
Conservation et amortissement des biens immeubles	2 118 850	29 439 140	**31 557 990**	26 297 544
Entretien ménager	9 702 933	1 569 606	**11 272 539**	10 450 863
Consommation énergétique	-	8 396 112	**8 396 112**	7 891 123
Location d'immeubles	-	3 887 819	**3 887 819**	3 126 648
Protection et sécurité	-	153 852	**153 852**	216 856
Construction et acquisition d'immeubles non capitalisables	-	120 746	**120 746**	-
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	966 226	2 652 448	**3 618 674**	813 798
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	7 189	-	**7 189**	15 220
	12 795 198	59 759 287	**72 554 485**	61 066 070
Activités connexes				
Financement	-	19 943 163	**19 943 163**	10 971 091
Projets spéciaux	313 066	379 362	**692 428**	494 267
Rétroactivité	9 376 134	-	**9 376 134**	2 416 648
Droits de scolarité et ententes	-	467 260	**467 260**	360 400
Sécurité d'emploi	26 518	-	**26 518**	90 320
Variation des provisions	-	873 579	**873 579**	200 171
Prêts de services	906 652	-	**906 652**	843 955
Autres activités connexes	-	430 716	**430 716**	-
	10 622 370	22 094 080	**32 716 450**	15 376 852